



L'an deux mille vingt-deux le 5 du mois de mai, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 27 avril, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Monsieur RENKES David – Mme STEIN Marie Hélène – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. GROSS Christophe – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. MICHEL Olivier à M. CAPS Antony – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard -

Excusé(s) : - M. ORY Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 46

Date d'affichage : 9 mai 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

CT/PR

02/05/2022

INSTITUTION/FINANCES

Abrogation de la délibération D-22-03-24 du 24 mars 2022 portant approbation de la modification des statuts du SDE 54

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du SDE 54 de procéder à la modification de leur statut afin de disposer de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electrique)

Vu la délibération communautaire du 24 mars 2022 portant approbation de cette modification statutaire,

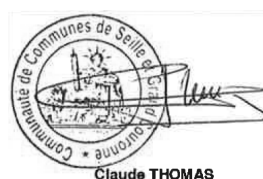
Vu le courrier de la Préfecture de Meurthe et Moselle en date du 6 avril 2022 rappelant les conditions juridiques nécessaires à cette modification statutaire, et qui semblent ne pas être réunies,

Vu l'article L 243-1 du code des relations entre le public et l'administration prévoyant qu'un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits peut, pour tout motif et sans condition de délai, être modifié ou abrogé sous réserve, le cas échéant, de l'édiction de mesures transitoires dans les conditions prévues à l'article L.221-6,

Claude THOMAS, président, propose au conseil communautaire d'abroger la délibération D-22-03-24 du 24 mars 2022,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération D-22-03-22 du 24 mars 2022 portant approbation de la modification statutaire du SDE 54



CLAUDE THOMAS
2022.05.10 11:55:41 +0200
Ref:20220509_170403_1-1-O
Signature numérique
le Président